

Montréal, le 29 juillet 2026

Madame Soraya Martinez Ferrada

Mairesse de la Ville de Montréal

Hôtel de ville

275, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1C6

maireesse@montreal.ca

OBJET : Demande de rencontre – Motion de solidarité avec le peuple palestinien au conseil municipal du 24 août 2026

Madame la mairesse,

À l'approche du conseil municipal du 24 août, la Coalition du Québec URGENCE Palestine, la Ligue des droits et libertés, Palestiniens et Juifs unis (PAJU) et Amnistie internationale Canada francophone sollicitent une rencontre avec vous, Madame la mairesse, afin de discuter de la motion de solidarité avec le peuple palestinien qui y sera débattue par les membres du conseil.

Nos organisations sont engagées depuis des années dans la défense des droits humains du peuple palestinien, dans la longue tradition de solidarité montréalaise et québécoise avec le peuple palestinien et sa lutte pour le droit à l'autodétermination. La mobilisation pour la défense des droits du peuple palestinien s'est intensifiée depuis octobre 2023 en raison du génocide perpétré par l'État d'Israël dans la bande de Gaza et de l'amplification des exactions commises par les colons et l'armée israélienne en Cisjordanie occupée. Comme vous le savez, les instances et organisations internationales sont de plus en plus nombreuses à qualifier les actions d'Israël à Gaza de crime de génocide et à rappeler aux États - et à leurs composantes - leurs obligations juridiques en vertu de la [Convention pour la répression et la prévention du crime de génocide](#), notamment la [Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur le territoire palestinien occupé](#) (septembre 2025), la [Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés](#) (depuis octobre 2024), [Amnistie internationale](#) (5 décembre 2024), [Human Rights Watch](#) (19 décembre 2024), [B'Tselem](#) (28 juillet 2025), la [Fédération internationale pour les droits humains](#) (12 décembre 2023), l'[Association internationale des chercheurs en génocide](#) (31 août 2025).

La Cour internationale de justice (CIJ), principal organe judiciaire des Nations Unies, s'est elle aussi prononcée dans le cadre d'une plainte de l'Afrique du Sud contre Israël, le [26 janvier 2024](#), déclarant qu'il existe un risque réel et imminent de génocide, engageant ainsi les obligations des États de prévenir et faire cesser les actes génocidaires en cours. Le [19 juillet 2024](#), la CIJ a rendu une autre décision statuant que l'occupation des territoires palestiniens par Israël est illégale et viole le droit international. Ce même jugement soulignait que diverses législations de l'État israélien concernant les Palestiniens violaient la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, plus particulièrement son article 3 traitant de la question de l'apartheid. Alors

que le droit international est clair à l'effet qu'Israël doit cesser toute nouvelle activité de colonisation, celle-ci continue à un rythme effréné en Cisjordanie où des familles et des villages entiers sont attaqués tous les jours et que la Knesset adopte des lois favorisant l'intensification du processus de colonisation.

Nos organisations participent et soutiennent les mobilisations citoyennes qui se déploient à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. S'il est vrai que le palier fédéral dispose d'importantes responsabilités et pouvoirs, notamment celui d'imposer des sanctions envers l'État israélien, le palier municipal, en tant que gouvernement de proximité, dispose aussi de pouvoirs notables et de responsabilités en vertu du droit international.

Nous vous exhortons, Madame la mairesse, à exercer le leadership qui découle de votre fonction afin que le conseil municipal de la Ville de Montréal adopte une motion qui dénonce le génocide qui se poursuit à Gaza, les violations des droits humains envers le peuple palestinien et le régime d'apartheid instauré par l'État d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, et en conséquence, que le conseil municipal s'engage à suspendre tous les liens institutionnels de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël, tant le gouvernement israélien, ses institutions que ses municipalités, en conformité notamment avec les obligations *erga omnes* soulignées par la CIJ dans son avis du 19 juillet 2024.

En 1987, la Ville de Montréal et son maire Jean Doré ont agi avec détermination et courage en s'opposant à l'apartheid en Afrique du Sud. Près de 40 ans plus tard, cette prise de position est inscrite dans l'histoire de la métropole et de la mémoire collective mondiale de la lutte contre le régime raciste en Afrique du Sud.

Il est temps que Montréal dénonce l'apartheid et le génocide contre le peuple palestinien, et se joigne au mouvement international de défense des droits du peuple palestinien et de notre système international de droits humains.

Dans l'attente d'avoir l'opportunité d'échanger avec vous, nous vous prions de recevoir, Madame la mairesse, nos sincères salutations,

Raymond Legault, porte-parole

Coalition du Québec URGENCE Palestine

urgencepalestine.quebec / info@urgencepalestine.quebec

Diane Lamoureux, présidente

Ligue des droits et libertés

liguedesdroits.ca / info@liguedesdroits.ca

Bruce Katz, co-président

Palestiniens et Juifs unis (PAJU)

paju.org / kab1@videotron.ca

Marisa Berry Méndez, responsable des campagnes

Amnistie internationale Canada francophone

amnistie.ca / mberrymendez@amnistie.ca